

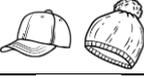
INVENTAIRE DU LINGE ENTRANT

Direction de l'administration pénitentiaire
Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

Le linge ramené se fait dans la limite d'un sac de linge par parloir.
Sont interdits : les capuches, les vêtements bleu marine, kaki, camouflage,
les objets et vêtements en cuir, les peignoirs, nourriture et tout objet en
dehors de cette liste.

PERSONNE Nom : _____ Prénom : _____
DÉTENUE Ecrou : _____

Désignation	Article	Maximum autorisé	Quantité apportée
	Casquette, bonnet	1	
	Paire de gant en tissu	1	
	Paires de chaussettes	7	
	Sous-vêtements	7	
	Pyjama	1	
	Short	2	
	Tee-shirt, polo, chemise	7	
	Pull	3	
	Pantalon, pantacourt, jupe	5	
	Veste, blouson sans capuche	1	
	Tapis de prière	1	
	Djellaba	1	
	Livre à couverture souple	3 par semaine	
	CD sur autorisation du chef de détention	3 par semaine	
	Baskets sur autorisation du chef de détention	1 paire tous les 4 mois	
	Photos familiales	3 par mois	
Autre(s)	Préciser :		

Nom et prénom du visiteur	N° matricule agent	Nom et prénom du détenu
Date, signature :	Date, signature :	Date, signature :